

**VEZ ASSISTER À NOTRE CONFÉRENCE
DU 26 AVRIL 2017 AU CENTRE
DE LOISIRS SAINT-BENOÎT :**

« **Bâtir au bon endroit : critères de localisation des services de proximité** », par Amandine Rambarde, urbaniste, Vivre en ville

ACTIONS 2016

Le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy a travaillé activement à un plan de revitalisation du secteur Campanile afin d'animer le quartier et d'y conserver les services de proximité comme les guichets automatiques.

De plus, il a collaboré au Regroupement des conseils de quartiers pour le maintien du processus d'approbation référendaire (projets de loi 109 et 122)



**PLEINS FEUX
SUR LES RÉALISATIONS 2016**

- Attribution du « Prix du voisin remarquable » à Mme Silva Weis et aux Jardins communautaires de Sainte-Foy
- Marche guidée en partenariat avec Ça marche Doc!
- Campagne de promotion de l'achat local



Passez à l'action :
impliquez-vous au sein
de votre conseil de quartier!



VOTER



S'EXPRIMER



**CONNAÎTRE LES PROJETS
ET ENJEUX DU QUARTIER**



**RASSEMBLER,
RENCONTRER, COLLABORER**



Mon
quartier
j'y vis... j'y vois!

Pour en savoir plus :
[www.ville.quebec.qc.ca/
conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

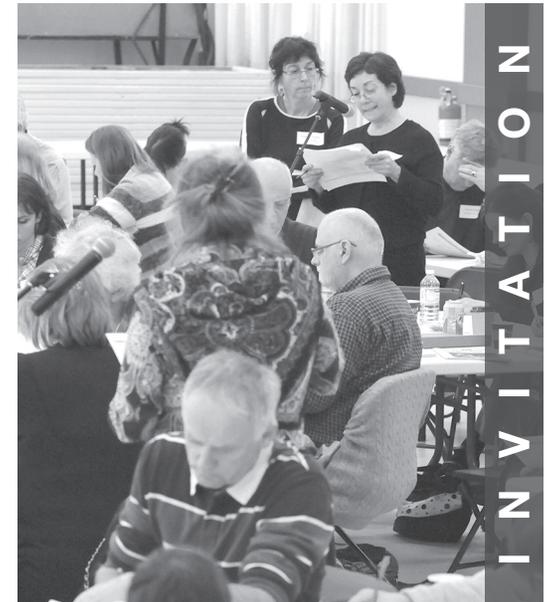
Renseignements :

Cristina Bucica
418 641-6301, poste 3091
cristina.bucica@ville.quebec.qc.ca



**CONSEILS
DE QUARTIER**

**ÉLECTIONS ET ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES ANNUELLES 2017**



POINTE-DE-SAINTE-FOY | 26 avril

VILLE DE
QUÉBEC
Arrondissement de
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

► QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE QUARTIER?

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

► ÉLECTIONS 2017

La qualité de vie de votre quartier vous tient à cœur? Engagez-vous en soumettant votre candidature pour combler l'un des postes d'administrateurs en élection.

Les administrateurs du conseil de quartier se réunissent généralement une fois par mois en soirée (relâche en juillet et août).

► POSTES À POURVOIR

Au moins deux femmes et deux hommes.

Pour plus de détails :
www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

► QUI EST ÉLIGIBLE?

Toute personne majeure résidant dans le quartier peut se présenter.

► COMMENT POSER SA CANDIDATURE?

C'est très simple. Remplissez le bulletin de mise en candidature disponible sur la page Internet de votre conseil de quartier et faites-le signer par dix résidents majeurs de votre quartier ou personnes qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Ensuite, transmettez-le au bureau de votre arrondissement ou déposez-le sur place lors de l'assemblée générale annuelle.

► COMMENT SE DÉROULE L'ÉLECTION?

La mise en candidature et l'élection se déroulent « séance tenante » lors de l'assemblée générale annuelle. Une fois leur bulletin de candidature validé, les candidats sont invités à s'adresser brièvement à l'assemblée, puis l'élection se fait par scrutin secret.

► QUI PEUT VOTER?

Toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier ou qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire du quartier ont droit de vote. Sur place, présentez une pièce d'identité; si vous votez au nom d'un établissement, assurez-vous d'avoir un document attestant que vous représentez cet établissement.

► ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR COOPTATION

Dans les 45 jours qui suivent l'assemblée générale annuelle, les administrateurs élus procéderont à la nomination de trois administrateurs supplémentaires (citoyens ou représentants d'un établissement situé dans le quartier). Pour obtenir de l'information et télécharger le bulletin de candidature, visitez le site Internet de la Ville de Québec.

► ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

19 h : Présentation du rapport annuel et des états financiers et élection des administrateurs

20 h : Conférence : « Bâtir au bon endroit : critères de localisation des services de proximité » présentée par Amandine Rambarde, urbaniste, Vivre en ville.

L'ordre du jour détaillé est accessible sur la page Internet de votre conseil de quartier à l'adresse suivante :
ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier.

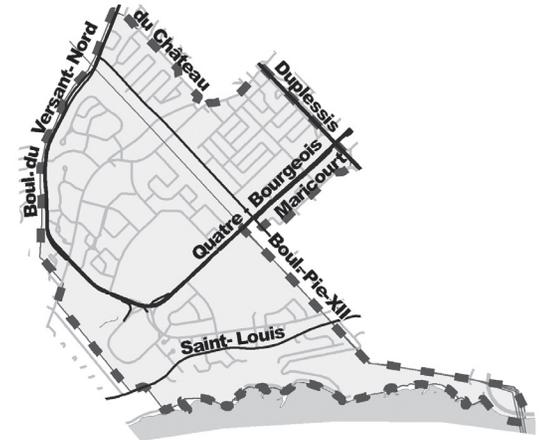
Conseil de quartier de la POINTE-DE-SAINTE-FOY

Assemblée générale annuelle et élection

Date Mercredi 26 avril

Heure 19 h

Endroit Centre de loisirs Saint-Benoît,
909, boulevard Pie-XII



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres citoyens

- Johanne Elsener, présidente
- Luc Berthiaume, vice-président
- Anne Blouin, secrétaire
- Simon Mathias Poulin, trésorier
- Agathe Boulanger
- Gilles Lefebvre
- Francesco Pham

Conseillère municipale

- Anne Corriveau, district de la Pointe-de-Sainte-Foy

